

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20240522-DCM2024-25-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 22 mai 2024
15/05/2024

Date d'affichage :
15/05/2024

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de mai, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Étaient présents :

COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure, TRAVERS Rémy.

Étaient absents/excusés :

CABART Ludovic (pouvoir donné à TRAVERS Rémy), BILLET Anne, DUBOST Jean-François (pouvoir donné à MARDOC François), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), MABIRE Isabelle (pouvoir donné à LE BARON Stéphane).

Secrétaire de séance : ROBINE Anne-Laure

Délibération n°2024-25 : Contrat de prêt pour l'achat d'un tracteur

Il a été proposé lors du vote du budget de le remplacer par l'acquisition d'un tracteur neuf. Plusieurs devis ont été demandés, et après essai par les agents, c'est le devis de l'entreprise Bellamy qui a été retenu pour un montant HT de 44 000 €. S'ajoute à cela l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant HT de 8 100 €, soit un total pour ces deux achats de 62 520 € TTC.

Pour le financement de ce tracteur et du broyeur, la commission finances a décidé de recourir à un emprunt. Des simulations ont été demandées à plusieurs banques, et la commission a retenu la proposition la plus avantageuse, à savoir celle proposée par le Crédit Agricole.

L'assemblée, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :
 - Somme empruntée : 60 000 euros
 - Taux 3.46 %
 - Durée de 5 ans
 - Périodicité mensuelle
 - Profil de remboursement : échéances constantes
 - Frais de dossier : 0 €
- PREND l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- PREND l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires
- CONFERT en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Extrait certifié conforme,

A Saint-Pierre-Église, le 22 mai 2024.



Le Maire,
Daniel DENIS